

L'EAU FORTE

SPECIAL CHANTIER REGIME INDEMNITAIRE VN

Supplément gratuit au n° 172 de JALONS CFDT

Régime indemnitaire VN, on progresse !

Le point

Jeudi 3 juillet, la CFDT a fait parvenir à la DGPA/DGTM ses propositions en matière de régime indemnitaire des personnels exploitation des voies navigables.

Des propositions constructives et crédibles, dans une démarche de négociation avec l'objectif d'aboutir à une augmentation significative du régime indemnitaire.

La CFDT met en parallèle le régime indemnitaire DIR et celui des voies navigables, et demande que le classement actuel des missions et le montant des primes proposé tiennent également compte des sujétions horaires, du cycle de travail, de l'importance du trafic, du niveau de responsabilités de certains postes.

La CFDT demande également le bénéfice du nouveau régime aux OPA et contrôleurs mais également à l'ensemble des personnels d'exploitation du ministère (DDE...)

Mardi 8 juillet, la DGPA a réuni les organisations syndicales pour présenter un nouveau projet d'harmonisation de la PTETE.

Les propositions CFDT ont fait évoluer le projet

dans le bon sens, notamment en permettant plus de positionnement dans la classe 2.

Le projet comporte maintenant des simplifications (une grille des classes plus lisible), des améliorations, un échancier réduit d'un an, soit fin 2011.

La revendication CFDT de revalorisation de l'ISH du week-end est maintenant actée.

Mais il reste encore des progrès à réaliser et le projet doit encore évoluer.

C'est au regard de ces évolutions que la CFDT s'engagera ou non dans une action, mais une action qui serait largement préparée et débattue en amont pour en assurer la réussite..

Ce chantier, la CFDT l'a revendiqué lors de la campagne électorale CAP exploitation 2007, jusqu'en CAP nationale VN/PM .

Depuis mars, par ce bulletin , la CFDT informe de l'évolution de celui-ci, du contenu des propositions de l'administration.

Ce numéro résume le projet en l'état actuel, les agents des voies navigables ont le droit d'être véritablement informés

*Christian Fourcoual
Bureau National de l'USE-CFDT*

SOMMAIRE

- Le point
- Réunion régime indemnitaire 8 juillet 2008

CONTACTS

Union des syndicats Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
port. 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

Régime indemnitaire VN – DGPA/DGTM Syndicats réunion du 8 juillet 2008

DGPA, VNF, DGMT, délégation FO et CGT + représentants CFDT : Christian Fourcoual (permanent national), Gabriel Hess (SN Nord Est).

L'objet de la réunion était la présentation par DGPA/DGTM d'une nouvelle version d'harmonisation de la PTETE ,
En cours de présentation en séance du nouveau projet, la CGT s'en tenant au refus de l'ISH et de différents niveaux de PTETE a quitté la salle, FO a fait de même avec comme argument, l'absence de document préalable.

La délégation CFDT a argumenté ses propositions puis a quitté aussi la séance.

Voici en résumé la version du projet DGPA/DGTM présentée le 8 juillet

Contexte de l'harmonisation de la PTETE

- Démarche plus large qui s'inscrit dans une clarification de l'ensemble des éléments du régime indemnitaire
- Engagement de revalorisation de l'ISH dans les DIR : les VN sont également concernées, l'administration confirme s'engager à aller plus loin avec une revalorisation du week-end
- Harmonisation des pratiques et arrêt de « certains régimes historiques » non justifiés par les organisations du travail :
 - Comme la pratique des HS programmées pour maintenir les rémunérations (2002) ayant engendré des disparités de traitement importantes entre les SN et au sein même de ceux-ci
 - Compensation des pertes individuelles par la revalorisation des autres régimes
 - Réutilisation dans le régime indemnitaire des sommes correspondantes aux HS (programmées) qui seront supprimées

Les revendications prises en compte depuis le 24 juin

- 1) Regroupement des missions en missions génériques (ajustement de la classification) et simplification de certaines polyvalences par la mise en place de surcôtes fixes pour certaines polyvalences (25% environ des agents passent ainsi dans une classe supérieure)
- 2) Prise en compte des enjeux de gestion du trafic sur la voie d'affectation par le biais d'un surclassement sur l'ensemble des missions d'exploitation (environ 15% des agents passent dans la classe supérieure).
- 3) Régime cible mis en œuvre à l'horizon 2011 (RI de près de 93% des agents revalorisé dès 2009)

In fine, une augmentation de 40% du régime indemnitaire global des AE et CEE à l'horizon 2011.

Depuis le 24/06, un élargissement important des classes 2 et 3

Répartition par agent et par classe le 8 juillet 2008

Classe 1 : 23% des agents (55% le 24 juin)

Classe 2 : 52% des agents (29% le 24 juin)

Classe 3 : 21% des agents (20% le 24 juin)

Classe 4 : 4% (inchangé)

14 missions plus génériques identifiées, réparties en 4 classes

Echéancier et montant dont surcotes de polyvalence

Classe de missions	2009		2010		2011	
	AE	CEE	AE	CEE	AE	CEE
<u>Classe 1</u> Exploitation sur ouvrages mécanisés (PG) Entretien espaces terrestres Fonctionnels administratifs	1200	1400	1600	1800	1950	2340
<u>Classe 2</u> Exploitation sur ouvrages manuel (PG) Exploitation sur ouvrages automatisés et télé conduite (PG) Exploitation sur ouvrages mécanisés (GG) Maintenance non spécialisée Surveillance de travaux	1415	1651	1887	2113	2300	2760
<u>Classe 3</u> Exploitation sur ouvrages mécanisés et téléconduite (GG) Tunnels (toueurs) Maintenance spécialisée Surveillance travaux	1698	1986	2265	2554	2760	3320
<u>Classe 4</u> Barragistes sur ouvrages manuels Plongeurs	2462	2513	3231	3283	4000	4200
<u>Surcotes de polyvalence</u> Niveau 1 : polyvalence sur des missions utiles à l'organisation des services	100	100	100	100	100	100
Niveau 2 : polyvalence sur les barrages manuels	400	400	400	400	400	400

Une augmentation de la PTETE

	2009	2011
AE	7% restent à leur niveau actuel (35 au SN Nancy, 50 au SN Toulouse, 35 au SN Nord) 13% gagnent entre 0 et 200€ 45% gagnent entre 200 et 500€ 29% gagnent entre 500 et 1000€ 4% gagnent entre 1000 et 1500€ 2% gagnent plus de 1500€	2% gagnent entre 0 et 200€ 12% gagnent entre 200€ et 500€ 61% gagnent entre 500€ et 1000€ 25% gagnent entre 1000€ et 1500€
CEE	8% restent à leur niveau actuel (dont 20 au SN Nancy, 10 au SN Nord) 14% gagnent entre 0 et 200€ 26% gagnent entre 200 et 500€ 45% gagnent entre 500 et 1000€ 6% gagnent entre 1000 et 1500€ 1% gagnent plus de 1500€	1% pas de revalorisation 1% gagnent entre 0 et 200€ 9% gagnent entre 200 et 500€ 23% gagnent entre 500 et 1000€ 66% gagnent entre 1000 et 1500€

Régime des Contrôleurs

- les contrôleurs ne sont pas éligibles à la PTETE sauf compensation ARTT 2002
- proposition de revaloriser l'ISS de 2 points sur une période de 2 ans comme pour les DI pour le 1^{er} niveau de grade. La CFDT revendique cette revalorisation du coefficient de grade ISS pour l'ensemble des contrôleurs.